

## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL A L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE VALANGIN CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULE « TRANSFERT ET RESTAURATION D'UNE SCULPTURE D'ALOIS DUBACH » (NUMERO MC-V-002)**

---

Mesdames, Messieurs,

En date du 6 septembre 2023, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour étude et rapport. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons le présent rapport en réponse à ce mandat citoyen, dans le délai prévu de 6 mois.

La demande concerne le transfert et la restauration d'une œuvre d'Alois Dubach. Il s'agit de garder une trace de cet artiste de Valangin dans le village en question ; cela est rendu possible grâce au dépôt à long terme proposé par sa veuve, Madame Lily Dubach. L'œuvre choisie intitulée « Deux... » peut rappeler l'événement récent de la fusion (« deuxième » rattachement historique de Valangin à Neuchâtel). Par ailleurs, l'implantation de l'œuvre est prévue à proximité du domicile de l'artiste. Plusieurs séances entre la Ville et un groupe de citoyen-ne-s ont eu lieu, courant 2023, dans les locaux de la déléguée de quartier au sujet de cet hommage à Alois Dubach.

Vous trouverez ci-après un bref descriptif des démarches en cours en vue de l'installation de l'œuvre à Valangin idéalement au printemps 2024.

### **1. Suivi de la demande**

Le suivi de la demande est assuré par la conservatrice-assistante en charge de la Collection d'art de la Ville de Neuchâtel (CAVN) et par le Service de la culture.

### **2. Œuvre « Deux »**

« Deux... » (2007-2008), est une sculpture en acier étiré peint. Ses dimensions sont les suivantes : 600 x 120 x 70 cm. Son état actuel étant peu satisfaisant, une restauration en plusieurs étapes s'impose : démontage de la structure, sablage, galvanisation à chaud, application d'une couche de préparation et ponçage puis peinture et réassemblage de la structure sur un nouveau socle en béton.

### **3. Convention de dépôt**

Une convention de dépôt de 99 ans est en cours d'élaboration. L'objectif est de la finaliser prochainement.

### **4. Implantation**

L'implantation choisie se trouve en bordure du chemin du Saut à Valangin, au début de la Voie révolutionnaire, à proximité de la maison de l'artiste, située au chemin du Saut 7. Ce lieu permet de marquer le lieu de vie et de création de l'artiste, tout en étant



un lieu de passage puisqu'il est en bordure d'un sentier touristique. Une demande de permis de construire est en cours.

### **5. Participation citoyenne**

Dans l'esprit du mandat déposé, des bénévoles seront amenés à participer, sous la supervision du restaurateur, à repeindre la structure métallique au pinceau selon la technique du peintre.

### **6. Coûts estimatifs du projet**

Les coûts estimatifs du projet se montent à ce jour à env. 20'000 francs.

Le financement sera assuré par le Service de la culture.

### **7. Calendrier de réalisation**

Compte tenu des contraintes météorologiques, le planning optimiste suivant est envisagé :

- Février 2024 : signature de la convention de dépôt
- Mars 2024 : préparation du socle
- Avril – mai 2024 : restauration de l'œuvre avec éventuellement l'aide de bénévoles
- Juin 2024 : installation et vernissage

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 12 février 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,



Mauro Moruzzi

Le chancelier,



Daniel Veuve